



APERÇU DU COMMERCE EN AFRIQUE

VOL 2 . Juillet 2023

DANS CET EXEMPLAIRE

Editorial	1
Article de tête	3
Informations thématiques actualisées	6
Faits saillants régionaux	14
A la CEA	17
Événements à venir	19

EDITORIAL:

La ZLECAf continue d'inspirer : Focus sur le thème de l'année de l'UA - «Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf»

Par Melaku Desta,
 Coordinateur du Centre
 africain pour la politique
 commerciale (CAPC)



Chers lecteurs,

Nous sommes ravis de vous présenter la deuxième édition de notre bulletin d'information du CAPC intitulé *Africa Trade Insight*. Lancé en février 2023, ce bulletin trimestriel vise à servir de canal pour un flux d'informations bidirectionnel, d'idées et de points de vue entre le Centre et la communauté de la politique commerciale en Afrique et au-delà.

Le mois même où *Africa Trade Insight* a été lancé, les dirigeants africains ont adopté trois protocoles importants à l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur la politique de concurrence, la propriété intellectuelle et l'investissement qui conjointement font entrer la ZLECAf dans le domaine de la réglementation nationale. Si quelqu'un pensait

que la ZLECAf était une zone de libre-échange ordinaire, voici la réponse. La ZLECAf est beaucoup plus complexe et ambitieuse que la zone de libre-échange typique que nous voyons tout autour de nous.

Alors que les organes politiques de la ZLECAf continuent de faire de grands progrès sur la table des négociations et au-delà, le CAPC est également occupé sur le terrain à faire connaître la ZLECAf, à publier des guides simplifiés sur la ZLECAf, à analyser les implications de la ZLECAf pour le commerce, le climat et le marché du carbone en Afrique, à aider nos États membres à développer leurs stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf, et bien d'autres choses encore.

Dans ce numéro d'*Africa Trade Insight*, notre article de tête porte sur les résultats du sommet de l'UA de février 2023 qui a adopté «*l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf*» comme thème de l'année 2023. Les trois nouveaux protocoles adoptés par le sommet sont traités en profondeur dans notre rubrique des *informations thématiques actualisées*.

Andrew Mold, du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est, aborde ensuite ce qu'il appelle «l'importation des importations» et leur rôle de catalyseur pour la mise en œuvre de la ZLECAf, en nous rappelant que l'accent mis actuellement sur l'augmentation des exportations intra-africaines doit s'accompagner d'un accent sur l'augmentation des importations intra-africaines.

Simon Mevel présente ensuite notre travail en cours sur le commerce numérique en Afrique, où le CAPC est sur le point de couvrir l'ensemble du continent en collectant des données sur les réglementations et les restrictions en matière de commerce numérique, en construisant des ensembles de données nationales, en rédigeant des profils nationaux et en aidant les États membres à mieux se préparer aux négociations continentales et mondiales sur la gouvernance du commerce numérique.

Nahom Teklewold fait ensuite état d'un événement important que le CAPC a soutenu au cours de ce trimestre - Africa Regional Round of the John H. Jackson Moot Court Competition, qui s'est déroulé à Accra, au Ghana, du 8 au 11 mars 2023.

Nadia Hasham présente aussi le travail que le CEA/CAPC mène avec Euromonitor International sur les *voies de l'autonomisation économique des femmes : une analyse sectorielle*. Les études menées dans le cadre de ce programme de travail visent à identifier les voies d'un développement économique inclusif du point de vue du genre en Afrique, grâce à un examen approfondi de l'autonomisation économique des femmes dans treize pays.

La rubrique Mises à jour sur le commerce et l'intégration régionale met en lumière les principales actualités des quatre derniers mois. Nous parlons de la formation de plus de 100 PME par le COMESA sur le premier portail commercial africain, de l'intensification de l'intégration régionale par la CAE, de la conférence des ministres de la CEEAC chargés du genre et de la promotion des femmes, de l'adoption par la CEDEAO d'instruments commerciaux régionaux clés et de la réaffirmation de l'engagement envers le système commercial multilatéral, ainsi que de l'examen par le Conseil des ministres de la SADC des programmes, politiques et interventions visant à consolider l'intégration et le développement régionaux.

Ce numéro se termine par une nouvelle rubrique intitulée A la CEA, dans laquelle nous mettons l'accent sur la Conférence des ministres de la CEA 2023, la troisième réunion du comité de pilotage CAPC et le commerce transfrontalier informel (ICBT) en tant que clé pour le suivi du commerce intra-africain.

Pour conclure, j'invite les lecteurs d'*Africa Trade Insight* à nous faire part de leurs commentaires et réactions par courrier électronique à l'adresse **eca-atpc@un.org**. Nous prenons vos commentaires au sérieux.

ARTICLE DE TÊTE :

« Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf » - le thème de l'UA pour l'année 2023

Par Akere-Maimo Joseph

Spécialiste en communication et gestion des connaissances, CAPC



La 36e session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 18 au 19 février 2023, a adopté «l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf» comme thème de l'année 2023. En décidant cela, l'Assemblée a envoyé un message fort à tous les Africains, individuellement et en groupe, pour qu'ils travaillent ensemble afin que la promesse de l'AfCFTA devienne réalité. Le choix de ce thème a coïncidé avec le 60e anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le prédécesseur de l'UA.

S'exprimant à l'occasion de la déclaration du thème par l'Assemblée de l'UA, le secrétaire général de la ZLECAf, Wamkele Mene, a décrit la ZLECAf comme un outil puissant pour relever les grands défis africains tels que les urgences

en matière de santé publique et l'insécurité alimentaire.

Ce même sommet a également adopté les trois protocoles de la phase II de l'accord ZLECAf sur la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et l'investissement, garantissant ainsi que la ZLECAf est bien plus ambitieux qu'un accord de zone de libre-échange classique. Tout en se félicitant de la consolidation du cadre juridique de la ZLECAf, le secrétaire général a aussi souligné la nécessité de s'appuyer sur le thème de l'année pour créer «un nouvel accès au marché commercialement significatif sur l'ensemble du marché de la ZLECAf».

À cette fin, le secrétaire général a également fait état des progrès récents réalisés dans le lancement de l'initiative de commerce guidé, la création d'un fonds d'ajustement de la ZLECAf, le lancement du système panafricain de paiement et de règlement, et la création d'un secrétariat pleinement fonctionnel avec une parité hommes-femmes de 50/50.

Pour en savoir plus sur cet article, cliquez ici :

https://au-afcfta.org/wp-content/uploads/2023/02/Statement-on-the-Theme-of-the-AU-for-the-Year-2023_Final-version.pdf





Comment catalyser la mise en œuvre de la ZLECAf : Importation des importations...

Par Andrew Mold, Chef du groupe de l'intégration régionale et de la ZLECAf, Bureau UNECA pour l'Afrique de l'Est

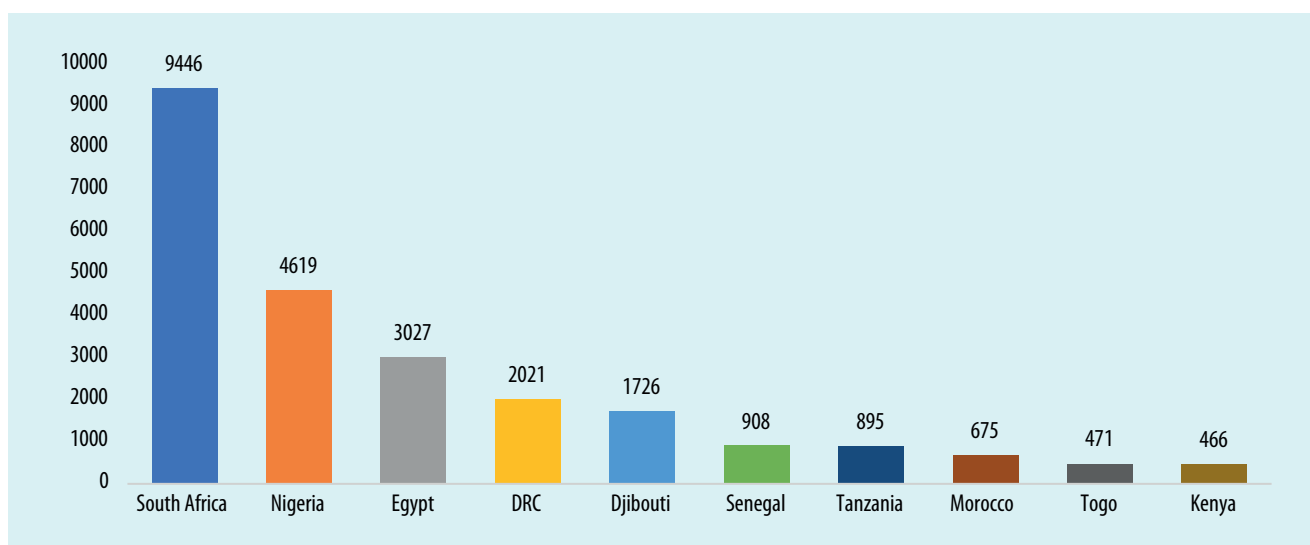
Le 1er janvier 2021, la ZLECAf est entrée dans sa phase de mise en œuvre. Pourtant, si l'on examine les données commerciales mensuelles sur le commerce intra-africain, il n'y a pas encore beaucoup de preuves d'une augmentation de la quantité de marchandises échangées en vertu des nouvelles règles de la ZLECAf. L'[Initiative sur le commerce guidé](#) a mis en lumière certains problèmes initiaux des accords, notamment le manque de familiarisation avec la nouvelle documentation de la ZLECAf et la méconnaissance des barèmes tarifaires précis par les fonctionnaires des douanes.

À ce stade, cela est compréhensible, pour plusieurs raisons. Premièrement, la [mise en œuvre des accords régionaux prend du temps](#) : il a fallu 11 ans à l'UE pour établir son union douanière et 25 ans de plus pour établir son propre « marché unique ». Deuxièmement, l'élimination des droits

de douane est progressive et le processus ne sera pas achevé avant 2034. Troisièmement, tout le monde s'accorde à dire que l'élimination - ou, à tout le moins, la réduction significative - des barrières non tarifaires (BNT) constitue un obstacle plus important au commerce intra-africain que les droits de douane. Il faudra donc un certain temps pour que ces barrières soient supprimées et que leur impact se fasse sentir.

La mise en œuvre pratique de l'accord comporte une autre dimension moins commentée. Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur la promotion des exportations intra-africaines. Or, il est impossible d'accroître les échanges intra-africains sans augmenter les importations : pour chaque dollar d'exportations intra-africaines, il doit y avoir une augmentation correspondante des importations. Il est donc évident que les pays ayant une balance commerciale positive importante (avec leurs

Figure 1 : Soldes commerciaux intra-africains positifs, en millions d'USD (moyenne 2019-2021)



Source : Calculs effectués à partir de UNCTADStat (2023)

partenaires continentaux) doivent fournir des efforts particuliers pour accroître leur ouverture aux importations d'autres pays africains (*figure 1*).

La bonne nouvelle, c'est qu'il est beaucoup plus facile de supprimer les barrières à l'importation que de promouvoir les exportations. Certains pays s'efforcent d'identifier de nouveaux marchés sur le continent africain pour leurs produits d'exportation. C'est une évolution positive, mais comme tout économiste en commerce vous le dira, stimuler les exportations prend du temps et peut nécessiter des mises à niveau technologiques, l'amélioration des normes de qualité et l'adaptation des produits aux besoins des clients. Cela peut nécessiter des mesures plus larges en termes de mobilisation de capitaux nationaux et étrangers, de promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, de développement du capital humain et des compétences, de construction d'infrastructures physiques et numériques. Aucune de ces mesures ne peut être prise rapidement.

En revanche, les droits de douane peuvent être supprimés d'un simple trait de plume d'un douanier. Les barrières non tarifaires s'avéreront

plus difficiles à surmonter, mais en tirant parti des outils mis en place, tels que le [mécanisme de barrière non tarifaire continentale](#), les gouvernements peuvent réagir rapidement une fois que les BNT ont été identifiées. Il est vrai que l'utilisation généralisée de cet outil doit encore se concrétiser, car les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf ne font que commencer. En [janvier 2023](#), seules quelques réclamations, six exactement, avaient été enregistrées. On s'attend à ce que l'utilisation de l'outil augmente au fur et à mesure que les flux commerciaux préférentiels dans le cadre de la ZLECAf augmenteront.

En résumé, si l'objectif est d'accélérer la mise en œuvre de cet accord, il faut d'abord se concentrer sans relâche sur l'élimination des obstacles à l'augmentation des importations intra-africaines. En s'ouvrant davantage aux importations continentales, les [chaînes de valeur régionales](#) émergeront inévitablement, non pas par un diktat gouvernemental ou par des plans d'industrialisation audacieux, mais par le secteur privé qui tirera parti des nouvelles opportunités qui se présenteront.



INFORMATIONS THÉMATIQUES ACTUALISÉES



Le paysage réglementaire du commerce numérique en Afrique

Par Simon Mevel, Chargé des affaires économiques, CAPC

La crise du Covid-19 a accéléré la numérisation dans le monde entier en particulier en Afrique. Selon une enquête conjointe de l'ECA et de l'International Economics Consulting (IEC) - réalisée en avril 2021 - sur l'impact du Covid-19 sur les entreprises africaines, 65 % des entreprises interrogées opérant en Afrique ont indiqué avoir accéléré leur transition numérique en raison de la crise.¹ Le potentiel numérique de l'Afrique est important. C'est en effet la région qui connaît la croissance la plus rapide pour l'argent mobile² avec plus de la moitié de tous les comptes actifs enregistrés situés sur le continent et deux tiers de la valeur totale des transactions mobiles mondiales qui y seront effectuées en 2021.³ En outre, ce potentiel est reconnu au plus haut niveau avec, par exemple, l'adoption d'une stratégie de transformation numérique par le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) en 2020 et le placement du commerce numérique au cœur de l'accord ZLECAf grâce à l'inclusion d'un protocole spécifique sur le commerce numérique.

Malheureusement, seuls 40 % de la population africaine avait accès à l'internet en 2022 (réseaux

fixes et mobiles confondus), ce qui s'explique en grande partie par des problèmes d'infrastructure et d'accessibilité financière. Ce chiffre est bien inférieur au taux de pénétration de l'internet dans le monde, qui est de 66 %. En outre, l'accès à l'internet en Afrique est très inégal selon le lieu de vie (64 % et 23 % des personnes vivant dans les zones urbaines et rurales, respectivement, ont accès à l'internet), le sexe (34 % et 46 % des femmes et des hommes, respectivement, ont accès à l'internet) et le pays (avec des parts de la population ayant accès à l'internet allant d'environ 2 % en Somalie à près de 90 % au Maroc).⁴

Par ailleurs, au-delà des infrastructures indispensables, la réglementation du commerce numérique joue un rôle clé dans la création d'un environnement propice au commerce africain. Les faits montrent que les mesures réglementaires restrictives limitent les exportations et les importations africaines de biens liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et de services numériques.⁵ L'analyse empirique de la CEA⁶ (à paraître) confirme que l'environnement réglementaire est en corrélation avec les flux

1 Voir https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ATPC/reactions-and-outlook-to-covid-19/COVID-19_Africa-Impact-Survey_March2021_Final_English_Release_22042021.pdf.

2 CNUCED. Rapport sur l'économie numérique 2021. Flux transfrontaliers de données et développement : Pour qui les données circulent», <https://doi.org/978-92-1-113022-5>.

3 GSMA. Rapport sur l'état du secteur de l'argent mobile - 2022, gsma.com

4 Selon l'Union internationale des communications (UIT). Voir : <https://datahub.itu.int/data/?i=11624&e=1>

5 Étude de la CEA sur «L'environnement réglementaire du commerce numérique : Opportunities for regulatory harmonisation in Africa» (à paraître).

6 Ibid. Analyse réalisée à l'aide d'un modèle gravitationnel.

commerciaux numériques de l'Afrique, les restrictions appliquées par les pays africains étant négativement corrélées avec le commerce numérique.

C'est dans ce contexte que la CEA, par l'intermédiaire de son Centre africain de politique commerciale (CAPC), a lancé en décembre 2020 une initiative sur l'intégration réglementaire du commerce numérique en Afrique. La CAPC forme des experts nationaux à la collecte et à la compilation de données sur le commerce numérique et constitue des ensembles de données nationales sur les restrictions au commerce des services numériques et sur l'intégration du commerce numérique. À ce jour, 41 pays ont été couverts par trois phases successives et une quatrième phase est prévue pour les États membres restants.

Les informations recueillies permettent de mieux comprendre le paysage réglementaire du commerce numérique en Afrique et d'évaluer la capacité des pays africains à s'engager efficacement dans le commerce numérique à l'avenir. Les résultats préliminaires indiquent un large éventail de performances du commerce

numérique dans les pays africains, avec un certain degré d'harmonisation nécessaire sur le continent.

En moyenne, les principales interventions réglementaires spécifiques identifiées pour faciliter le commerce numérique en Afrique comprennent : la réduction des droits de douane intra-africains sur les biens TIC ; l'établissement d'un cadre pour la protection de la responsabilité des intermédiaires ; la facilitation de la concurrence dans le secteur des télécommunications pour attirer le capital/l'innovation dans le commerce numérique africain ; l'amélioration de la gestion de l'accès au contenu ; la signature et l'application d'accords internationaux sur les DPI, l'attraction d'investissements étrangers directs (IED) pour développer les biens et services numériques ; la limitation des restrictions à la participation aux marchés publics sur les biens et services TIC ainsi que la mise en œuvre et l'application d'un cadre renforcé pour la confidentialité et la protection des données.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :
<https://repository.uneca.org/handle/10855/49526>
et notre plateforme en ligne :
<https://dtri.uneca.org/>



Intensification de la ZLECAf: Adoption de nouveaux protocoles sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence



Par Koffi Aseye Makafui Elitcha (Chargé d'affaires économiques), Mie Vedel Joergensen (Expert commercial associé) & Nahom Teklewold (Expert en commerce)

L'Afrique se fait le champion de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) à un moment où le protectionnisme et le nationalisme sont en hausse dans le monde entier. La ZLECAf est déjà la plus grande zone de libre-échange du monde par le nombre de pays participants. Elle vise à établir un marché unique sur un continent qui compte 1,4 milliard d'habitants et dont le PIB combiné avoisine les 3 000 milliards de dollars. Le 19 février 2023, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a adopté trois nouveaux protocoles à l'accord ZLECAf sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle (DPI) et la politique de concurrence. On ne saurait trop insister sur l'importance de ces protocoles pour l'intensification de l'intégration du marché continental.

Le protocole sur l'investissement

Les objectifs du protocole d'investissement comprennent la promotion des flux d'investissement intra-africains en établissant un cadre juridique et institutionnel continental équilibré, prévisible et transparent pour l'investissement, complété par des mécanismes appropriés pour la prévention, la gestion et le règlement des différends en matière d'investissement. Un protocole

d'investissement réussi (i) ajoutera la libre circulation des capitaux au portefeuille actuel de la ZLECAf qui contient des éléments de libre circulation des biens et des services à travers l'Afrique ; (ii) permettra aux entreprises africaines d'exploiter des opportunités d'investissement au-delà des frontières nationales ; (iii) prendra des décisions d'investissement avec la certitude qu'elles peuvent vendre leurs produits et services sur un marché de plus de 1,4 milliard de personnes ; (iv) renforcera la capacité de l'Afrique à produire les biens et les services nécessaires au commerce transfrontalier à des conditions préférentielles dans le cadre de la ZLECAf ; et (v) renforcera la capacité de la ZLECAf à améliorer la vie des Africains en tant que chefs d'entreprise, travailleurs et consommateurs.

Le protocole sur les DPI

Le protocole sur les DPI vise à soutenir la réalisation des objectifs de la ZLECAf en établissant un ensemble harmonisé de règles et de principes sur la promotion, la protection et l'application de la propriété intellectuelle. Il couvre un large éventail de DPI, notamment la protection des variétés végétales, les indications géographiques, les marques, les brevets, les modèles d'utilité,

les dessins industriels, les informations non divulguées, les schémas de configuration des circuits intégrés, les droits d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les folklores, ainsi que les ressources génétiques. Il s'attache à préserver l'acquis aux niveaux national, régional et multilatéral en fournissant un cadre compatible avec les traités internationaux antérieurs en matière de propriété intellectuelle. Il encourage également les concepteurs, les artistes, les entrepreneurs et les innovateurs africains à récolter les bénéfices de leurs créations, libérant ainsi pleinement l'économie créative sur le continent.

Le protocole sur la politique de concurrence

L'adoption du protocole sur la politique de concurrence constitue un grand pas en avant dans le processus d'intégration continentale. En l'absence de mesures de protection régissant les pratiques anticoncurrentielles, les entreprises peuvent abuser de leur position dominante sur le marché par des cartels de fixation des prix, un comportement prédateur qui élimine la concurrence locale et d'autres accords de partage du marché. La concurrence est au cœur du fonctionnement des économies de marché. L'objectif du protocole est donc d'éliminer les pratiques commerciales anticoncurrentielles et autres pratiques restrictives afin d'améliorer

l'efficacité du marché et la croissance inclusive et de veiller à ce que les avantages de la libéralisation du commerce ne soient pas compromis par des pratiques anticoncurrentielles.

Le protocole sur la concurrence jouera un rôle clé dans la promotion d'une concurrence saine sur le continent, accélérera la baisse des prix à la consommation, améliorera les pratiques commerciales et fera ainsi progresser la transformation structurelle du continent.

En conclusion, l'adoption des trois protocoles par l'Assemblée de l'UA témoigne de l'engagement politique à étayer les relations commerciales intra-africaines par des règles et des institutions convenues d'un commun accord. Les États parties à la ZLECAf doivent veiller à ce que ces protocoles soient pleinement mis en œuvre par des lois, réglementations et institutions nationales. La création d'une cohérence et d'une synergie entre les nouvelles normes et institutions continentales, d'une part, et leurs équivalents au niveau régional, d'autre part, sera cruciale pour la pleine réalisation des avantages potentiels de la ZLECAf.

Pour plus d'informations, consultez notre blog :
<https://www.uneca.org/african-trade-policy-centre/blog-articles>





Concours de plaidoirie John H. Jackson 2023 :

L'équipe féminine de l'université de Kabarak (Kenya) remporte le concours régional pour l'Afrique

Par Nahom Teklewold, Expert en commerce, CAPC

L'épreuve régionale africaine du concours de plaidoirie John H. Jackson s'est déroulée à Accra au Ghana du 8 au 12 mars 2023. La faculté de droit de l'Université d'études professionnelles (UPSA) a accueilli la compétition de cette année. Pendant six jours, 15 universités de 7 pays africains se sont réunies à Accra pour démontrer leur maîtrise du droit commercial international. Quatre équipes du Kenya, du Ghana et de l'Afrique du Sud se sont qualifiées pour l'épreuve orale finale prévue du 13 au 17 juin 2023 à Genève, en Suisse.

La CEA par l'intermédiaire du CAPC, est l'un des principaux soutiens du concours de plaidoirie pour aider les étudiants en droit africains à participer activement aux discussions universitaires. Le concours de plaidoirie s'est avéré être un outil

puissant pour le renforcement des capacités en développant la connaissance du droit de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des études liées à l'OMC en Afrique. Il constitue une rampe de lancement pour les jeunes juristes africains qui souhaitent s'aventurer dans le domaine du droit commercial international et d'autres domaines connexes.

Par ailleurs, il est encourageant de constater que les étudiants africains en droit excellent sur la scène internationale. Par exemple, l'édition 2019 de l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA) a été principalement historique pour les étudiants africains. Pour la première fois, une équipe africaine de la faculté de droit de l'université de Strathmore a remporté la grande finale du concours, en s'imposant face à la faculté de droit de Harvard.

Le CAPC a soutenu l'événement en apportant un soutien financier, en servant de panéliste et en faisant connaître le concours par les médias sociaux. Au cours de la réception de bienvenue organisée par le Secrétariat de la ZLECAf en marge du concours de plaidoirie, Melaku Desta, coordinateur du CAPC, a réitéré l'engagement de la CEA à voir le concours de plaidoirie continuer à servir



de plateforme pour les étudiants afin qu'ils apprennent les règles de l'OMC et le droit économique international. Melaku a encouragé le Secrétariat de la ZLECAf à envisager l'organisation d'un concours similaire axé sur les règles de la ZLECAf afin de préparer les futures générations de juristes commerciaux africains qui défendront la ZLECAf dans le cadre du système de règlement des différends inspiré du mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

L'avenir de la ZLECAf en général et l'efficacité de son mécanisme de règlement des différends dépendent en grande partie des compétences et des connaissances des professionnels africains du commerce. Le concours régional africain a permis aux étudiants en droit de mieux comprendre le droit commercial international nécessaire à la mise en œuvre réussie de la ZLECAf tout en renforçant la participation de l'Afrique à l'OMC. Les concours de plaidoirie sont des terrains fertiles pour développer la prochaine génération de juristes commerciaux qui plaideront et défendront les intérêts commerciaux des États membres devant le groupe spécial et



l'organe d'appel du mécanisme de règlement des différends de la ZLECAf.

En outre, lors de la cérémonie de clôture du concours de plaidoirie, la CEA a lancé une brochure d'information intitulée « *AfCFTA : What You Need to Know* », en présence de Samira Bawumia, la seconde dame du Ghana, qui a remercié la CEA pour son travail de sensibilisation à la ZLECAf. La brochure d'information pose des questions très techniques sur la ZLECAf et tente d'y répondre dans un langage à la fois précis et non technique. L'objectif global de la brochure d'information est de sensibiliser la communauté d'affaires et le grand public à la ZLECAf.





Voies d'autonomisation économique des femmes : Une analyse sectorielle

Par Nadia Hasham, Experte en politique commerciale, CAPC

Un consortium de partenaires de recherche dirigé par Euromonitor International et comprenant la CEA a commandé une série d'études afin d'identifier les voies d'un développement économique intégrant la dimension de genre en Afrique subsaharienne par un examen approfondi de l'autonomisation économique des femmes dans treize pays. Cette recherche peut aider la CEA à identifier les obstacles à la participation des femmes dans les secteurs clés qui sont essentiels à l'expansion du commerce intra-africain et à amplifier les moteurs de l'autonomisation économique des femmes pour s'assurer que les femmes peuvent tirer parti des avantages de l'Accord sur la ZLECAf.

Les accords et initiatives existants au niveau des communautés économiques régionales peuvent lever les obstacles et offrir des opportunités aux moteurs, tels que la promotion des femmes dans la prise de décision ou l'accès aux dispositifs permettant d'économiser de la main-d'œuvre. La recherche évalue ces bonnes pratiques et identifie les points d'entrée, selon trois axes :

1. **Structurels** : Par exemple, l'accès des femmes aux droits fonciers. Cela affecte non seulement la productivité agricole, mais aussi les garanties des femmes et donc l'accès au financement. Les études indiquent que de nombreux progrès ont été réalisés dans le contexte africain sur le plan juridique, mais que les taux de propriété réels sont nettement inférieurs à ceux des hommes, principalement en raison de la persistance d'obstacles coutumiers à l'utilisation et/ou à la propriété des terres, ce qui soulève la question suivante : **ces lois entraînent-elles des changements tangibles ?**

2. **Normatifs** : L'un des aspects mis en évidence et nécessitant un examen plus approfondi concerne les nouvelles chaînes de valeur dans lesquelles les normes en matière d'égalité des sexes ne sont pas clairement établies, ce qui laisse de la place à l'innovation. **Comment pouvons-nous identifier les opportunités de ces domaines ?**
3. **Particuliers** : La ZLECAf crée une incitation à la formalisation et une opportunité pour les associations de fournir des services d'agrégation, de développement des compétences pour atténuer les risques, et d'apprentissage de pair à pair entre les entrepreneurs. **Comment pouvons-nous favoriser ces opportunités ?**

Une application pratique de cette recherche est la conception de stratégies nationales et régionales de mise en œuvre de la ZLECAf que les États parties formulent avec le soutien de la CEA, et qui intègrent des considérations de genre. Étant donné que les femmes peuvent accéder à des emplois à plus forte valeur ajoutée en participant aux chaînes de valeur régionales, la méthodologie de la CEA exige une analyse des secteurs



productifs sous l'angle de l'égalité des sexes, qui est limitée par le manque de disponibilité des données pertinentes - une lacune que cette recherche peut contribuer à combler, en particulier en ce qui concerne les obstacles à la participation des femmes dans les secteurs critiques.

Les résultats illustrent les domaines dans lesquels les femmes sont actuellement actives sur le plan économique, mais aussi les possibilités d'accroître la participation des femmes dans les secteurs qui en bénéficieraient. Les plans d'action de ces stratégies peuvent appliquer les conclusions sur les moteurs de l'autonomisation économique des femmes et les meilleures pratiques qui peuvent lever les obstacles identifiés pour débloquer des opportunités.

L'Accord comprend un protocole historique sur les femmes et les jeunes dans le commerce, en cours de négociation, qui peut renforcer les engagements et la coopération en matière de gestion des risques liés à l'augmentation des échanges commerciaux pour les femmes et de promotion des moteurs de l'autonomisation



économique des femmes. Pour que cela soit efficace, nous devons faire preuve d'esprit critique quant à l'efficacité - et à la rentabilité - des interventions. Le cadre développé et les preuves générées par cette recherche constituent une bonne base pour de futurs travaux et engagements politiques dans ce domaine.

Pour plus d'informations, cliquez ici :

<https://www.euromonitor.com/corporate-social-responsibility/pathways-to-gender-inclusive-economic-development-in-sub-saharan-africa-a-sectoral-analysis>



FAITS SAILLANTS REGIONAUX :

COMESA : Plus de 100 petites entreprises formées sur le premier portail commercial africain

Le Conseil des entreprises du COMESA (CBC) a organisé, en collaboration avec le Centre du commerce international (CCI), une formation sur [*l'Observatoire du commerce en Afrique*](#), le premier portail continental destiné à débloquer les opportunités commerciales du continent. Le personnel de plus de 100 entreprises et agences publiques a été formé en Eswatini et au Zimbabwe. Ce portail est l'un des cinq instruments opérationnels de la ZLECAf destinés à stimuler le commerce intrarégional des petites entreprises.

Il s'agit d'un tableau de bord en ligne qui aide les entreprises à identifier et à comparer les opportunités émergentes à travers le continent. Il fournit des informations commerciales intégrées et fiables sur les performances et les opportunités des marchés internationaux ainsi que sur les conditions d'accès aux marchés.

Source : <https://www.comesa.int/more-than-100-small-businesses-trained-on-the-1st-african-trade-portal/>

La CAE maintient le rythme de l'intégration régionale

S'exprimant lors du lancement d'un rapport phare intitulé « *L'état de la migration dans l'Est et la Corne de l'Afrique* », le Président de la République du Kenya, S.E. William Samoei Ruto, a appelé les États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à supprimer les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et des services afin de renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Est.

Source : [*Le président Ruto appelle à la suppression des obstacles à la circulation des personnes pour stimuler l'intégration régionale \(eac.int\)*](#)

« Je veux vous promettre que c'est peut-être la dernière fois que vous cherchez un visa pour venir au Kenya, et ce pour deux raisons. Premièrement, parce que nous sommes chez nous et deuxièmement, parce que nous soutenons sans réserve la ZLECAf. Nous devons supprimer tout obstacle à la circulation des personnes sur notre continent », a déclaré M. Ruto lors du forum.

Source : [*Le Kenya supprime les frais de visa pour les commerçants africains - The East African*](#)

CEEAC : Conférence des ministres en charge du genre et de la promotion des femmes de la CEEAC

La conférence de trois jours a débuté le 25 mai 2023 à Libreville, au Gabon, et s'est concentrée sur la construction d'une société inclusive dans laquelle les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et contribuent au développement de la région et du continent. La Première Dame de la République gabonaise, Sylvia Bongo Ondimba, a présidé la cérémonie d'ouverture de la conférence, organisée par le gouvernement de la République gabonaise et la CEEAC en

partenariat avec ONU Femmes et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), sous le thème : « *Construire un agenda commun en Afrique centrale pour la promotion des droits des femmes et leur autonomisation* ».

Source : <https://ceeac-eccas.org/en/2023/05/26/opening-of-the-conference-of-ministers-in-charge-of-gender-and-the-advancement-of-women/>

CEDEAO : Adoption d'instruments commerciaux régionaux clés et réaffirmation de l'engagement envers le système commercial multilatéral

Les 27 et 28 avril 2023, la CEDEAO a organisé sa troisième réunion conjointe des ministres du Commerce et de l'Industrie de la CEDEAO (ECOMOTI) à Abidjan, en Côte d'Ivoire, afin d'examiner, d'approuver et de recommander des instruments clés de politique commerciale. La réunion a approuvé et recommandé au Conseil des ministres de la CEDEAO pour adoption, la stratégie de commerce électronique et le plan de mise en œuvre de la CEDEAO (2023 - 2027), la stratégie de mise en œuvre de la CEDEAO pour la ZLECAf, et la directive sur la protection des consommateurs. Il a également

félicité la Commission de la CEDEAO pour les progrès réalisés dans l'élaboration de la politique commerciale commune de la CEDEAO, de la stratégie de promotion du commerce et de l'investissement de la CEDEAO et de la stratégie régionale de facilitation du commerce et du transport.

Source : <https://ecowas.int/ecowas-ministers-of-trade-and-industry-adopt-key-regional-trade-instruments-and-reaffirm-their-commitment-to-the-multilateral-trading-system/>

Le Conseil des ministres de la SADC discute des programmes, des politiques et des interventions visant à consolider l'intégration et le développement régionaux

Les 18 et 19 mars 2023, le Conseil des ministres de la SADC s'est réuni à Kinshasa, en RDC, pour délibérer sur des questions visant à consolider l'intégration régionale, la coopération et le développement dans le cadre du thème du 42e sommet de la SADC, « *Promouvoir l'industrialisation par le biais de l'agro-transformation, de l'enrichissement des minéraux et des chaînes de valeur régionales pour une croissance économique inclusive et résiliente* ». La réunion, qui a été officiellement ouverte par le Premier ministre de la RDC, S.E. Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a répondu

au besoin urgent d'améliorer le déploiement des programmes d'industrialisation et d'intégration des marchés de la SADC dans le plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) 2020-2030 de la SADC. Il a souligné la nécessité de renforcer la paix, la stabilité et la sécurité afin de créer un environnement propice à l'investissement durable et à la croissance économique dans la région de la SADC.

Source : <https://www.sadc.int/latest-news/sadc-council-ministers-discuss-programmes-policies-and-interventions-consolidate>



A LA CEA

Conférence des ministres de la CEA 2023 : Les États membres exhortés à exploiter la ZLECAf pour la résilience et l'inclusion économiques

Du 15 au 21 mars 2023, la CEA a convoqué sa 55e session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (COM) à Addis-Abeba, en Éthiopie. Composée de représentants de tous les États membres de la CEA, la COM est la principale plateforme par laquelle la CEA définit ses priorités et ses programmes de travail. Tenue sous le thème «Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités», la Conférence s'est engagée à renouveler son attention sur la réduction de la pauvreté, des inégalités et des facteurs similaires qui augmentent la vulnérabilité.

Après des délibérations détaillées sur la question, la COM2023 a recommandé, entre autres, que

les pays africains harmonisent les politiques, les lois, les normes et les spécifications techniques à travers les frontières nationales pour faciliter la circulation fluide des biens et des services selon les termes de la ZLECAf, ratifient tous les protocoles dans le cadre de l'accord et créent un environnement propice pour que le secteur privé prenne l'initiative dans la construction de chaînes de valeur régionales. La COM a également exhorté la CEA à renforcer son initiative pharmaceutique ancrée sur la ZLECAf, et à continuer à fournir un soutien technique à ses membres, aux CER, à la CUA et au Secrétariat de la ZLECAf pour faciliter la mise en œuvre harmonieuse de l'accord.

Le rapport complet est disponible ici :
[E ECA CM 55 6 E.pdf \(uneca.org\)](#)



Troisième réunion du Comité de Pilotage du Projet : Le CAPC réaffirme son engagement à contribuer au thème de l'année de la ZLECAf

Du 3 au 4 mai 2023, le CAPC a convoqué sa troisième réunion du Comité de Pilotage du Projet à Accra, au Ghana. La réunion a permis de faire le point sur les réalisations de la CAPC en 2022, et d'examiner et d'approuver les activités prévues pour 2023. Le Comité est présidé par le secrétaire général du Secrétariat de la ZLECAf et coprésidé par le représentant d'Affaires mondiales Canada (AMC). Les membres du Comité sont la CEA, le Secrétariat de la ZLECAf, Affaires mondiales

Canada (GAC), la Commission de l'UA, les huit CER reconnues par l'UA, des représentants du secteur privé africain organisé et des groupes de réflexion sur les politiques commerciales. La réunion du Comité avec précédée de la réunion de coordination des partenaires du CAPC, qui s'est tenue le 2 mai 2023.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

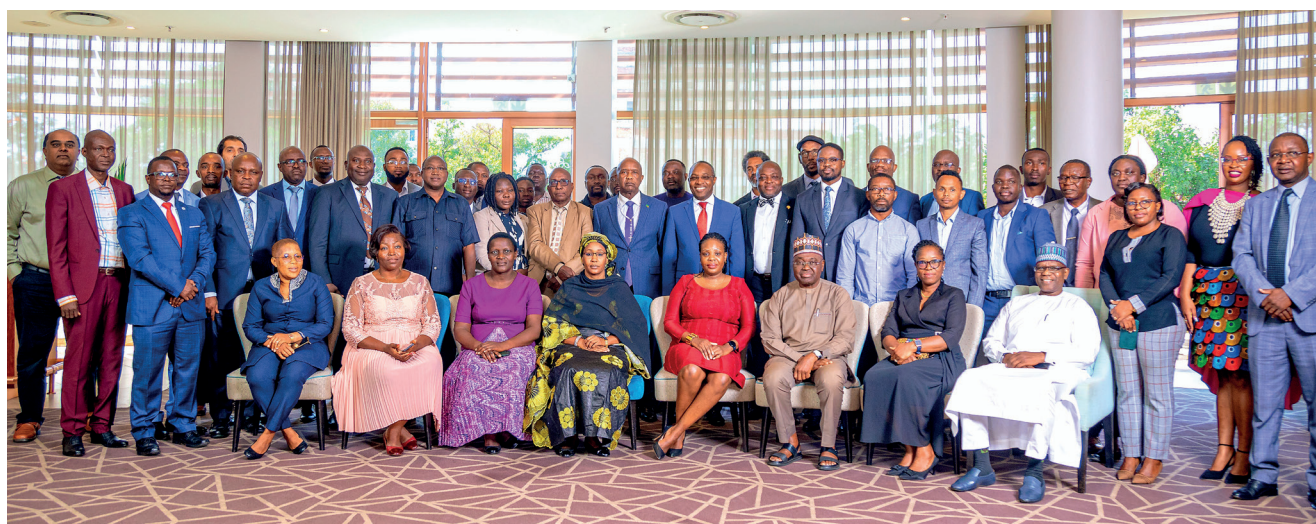


La mesure du commerce transfrontalier informel est essentielle au suivi du commerce intra-africain

Pratiquement tous les acteurs de la politique commerciale en Afrique s'accordent à dire que le commerce transfrontalier informel (CTI) représente aujourd'hui une part importante du commerce intra-africain. Cependant, il n'y a guère d'accord sur le reste. La principale difficulté réside dans l'absence d'une méthodologie commune pour mesurer l'ampleur du commerce transfrontalier informel. Pour relever ce défi, la Commission de l'Union africaine (CUA), avec le soutien de la CEA et d'Afreximbank a mis en place un groupe de travail chargé de guider l'élaboration d'une méthodologie harmonisée pour la collecte

de données sur le CTI. La méthodologie qui a été développée au cours des deux dernières années a été validée par des experts de premier plan provenant des bureaux nationaux de statistiques, des communautés économiques régionales (CER), de la CEA, de la Commission de l'UA, de l'Afreximbank, des associations de commerçants transfrontaliers et du monde universitaire lors d'une réunion hybride de deux jours qui s'est tenue du 1er au 2 juin 2023 à Lusaka en Zambie.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)



ÉVÉNEMENTS À VENIR

#	Titre	Date	Lieu	Organisation
1	43ème session ordinaire du Conseil exécutif	13-14 juillet 2023	Nairobi, Kenya	CUA
2	Symposium des jeunes de la ZLECAf	19-21 juillet 2023	Lusaka, Zambie	Secrétariat ZLECAf
3	Conférence de la ZLECAf sur les femmes et les jeunes dans le commerce	11-12 septembre 2023	Dar es Salaam, Tanzanie	Secrétariat ZLECAf
4	Conférence sur les stratégies de mise en œuvre de la ZLECAf : Vers une communauté d'apprentissage par les pairs pour la mise en œuvre de la ZLECAf	3-5 octobre 2023	Addis-Abeba, Éthiopie	CEA
5	IATF 2023	21-27 novembre 2023	Le Cairo, Égypte	Afreximbank

L'Aperçu du commerce en Afrique est un bulletin trimestriel publié par le Centre africain pour la politique commerciale de la Commission économique pour l'Afrique.

© Copyright 2023.